

Un niveau de tolérance record face à des discriminations persistantes qui sapent l'accès aux droits fondamentaux

Aujourd'hui, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) publie son rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Ce 28^{ème} rapport dresse un état des lieux du racisme en France, grâce à une mobilisation des données disponibles, à des enquêtes de terrain et au concours de chercheurs spécialisés, rapportés aux résultats obtenus depuis 1990.

La tolérance, mesurée par les réponses aux questions posées, n'a jamais été aussi élevée (67 points sur une échelle de 100). Le CNCDH ne peut que s'en réjouir, d'autant plus que cette tolérance s'accroît en particulier dans les jeunes générations. Mais la réalité doit être saisie dans sa complexité.

D'une part, elle se manifeste de manière différente selon ceux dont on parle. On doit se préoccuper en particulier – comme l'actualité récente l'a montré – du sentiment qui prévaut à l'égard des Roms, population mal tolérée (37 points d'indice seulement).

D'autre part, cette progressive montée de la tolérance, selon un mouvement ininterrompu depuis plusieurs années, ne fait pas obstacle à un regain des actes racistes provenant de personnes demeurant hostiles : les actes de menaces ou de violences, qui ne laissent jamais intactes les victimes, n'ont pas diminué avec la diminution de l'intolérance. Parmi ces actes, la CNCDH s'inquiète de voir prospérer la haine en ligne, qui se diffuse anonymement de façon virale.

Parmi les populations victimes de ces actes, la CNCDH s'est intéressée davantage aux Noirs, qui bénéficient certes d'un niveau de tolérance élevé, mais à l'égard desquels l'étude relève les préjugés qui rabaisent le plus, en infantilisant voire en animalisant.

Enfin, la CNCDH s'inquiète de la persistance du phénomène de sous-déclaration des actes racistes. Selon les enquêtes de victimation les plus sérieuses, 1,1 million de personnes se disent victimes chaque année de menaces, de violences ou de discriminations à caractère raciste. Or, en 2017, plus de 6 000 affaires racistes ont été orientées par les parquets ayant abouti pour 9% seulement d'entre elles à une condamnation. L'écart entre ces nombres donne une idée des progrès de

toute nature à accomplir.

La CNCDH reste convaincue en effet que des mesures efficaces peuvent réduire sensiblement cet écart. Parmi elles, note Jean-Marie Delarue, nouveau président de la CNCDH, «une action résolue et prolongée des pouvoirs publics doit favoriser la disparition des préjugés. Le racisme met à mal notre vivre ensemble, qu'on réclame par ailleurs si volontiers. L'actualité est encore beaucoup trop fertile en agressions contre des personnes jugées suspectes ou coupables parce que différentes ».

Dans ces actions, la parole des personnalités médiatiques et politiques est déterminante. « Elles doivent être exemplaires en paroles et en actes si, comme elles le prétendent, elles veulent consolider le lien social. Mettre une population en accusation, sous une forme ou une autre, c'est bien au contraire le dénouer » ajoute encore Jean-Marie Delarue.

Le rapport énumère un grand nombre de recommandations dans le domaine de la formation et du comportement des agents publics, du fonctionnement des institutions et dans trois secteurs particulièrement étudiés cette année : le sport, la scolarisation des enfants et l'enseignement supérieur.

Rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme depuis 1990, la CNCDH formule des recommandations visant à lutter contre toutes les formes de racisme.

Fondée en 1947 à l'initiative de René Cassin, la Commission nationale consultative des droits de l'homme est l'Institution nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, accréditée de statut A auprès des Nations unies.

La CNCDH a pour mission de conseiller les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques nationales, dans le constant respect des engagements internationaux de la France en matière de droit de l'Homme et d'évaluer et contrôler leur mise en œuvre. Sa composition pluraliste permet un dialogue permanent entre experts et associations de la société civile.

La CNCDH est composée 64 membres issus de la société civile et d'experts reconnus. Jean-Marie Delarue a été nommé Président par arrêté du Premier ministre le 10 avril 2019 pour un mandat de trois ans.

CONTACT PRESSE

Margot Tedesco | margot.tedesco@cncdh.fr | 06.45.18.72.87

www.cncdh.fr | Twitter @CNCDH | Facebook @cncdh.france